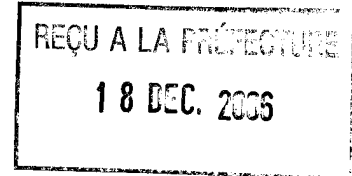


N° CG 2007/I - 3<sup>e</sup>/10  
Séance du 15 DEC.



**BUDGET PRIMITIF 2007**  
**ROCADE OUEST DE COLMAR**


Le Conseil Général,

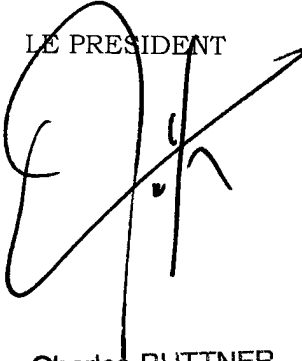
- VU l'article L 3211 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-3<sup>e</sup>/03 du 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 16 novembre 2006,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,
- VU l'avis du Domaine en date du 7 novembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- pour l'opération phase 1 "Rocade Ouest de COLMAR" tronçon "Ligibel - Déviation de WINTZENHEIM" :
  - arrête le programme,
  - approuve les études d'avant-projet,
  - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 4,3 M€ TTC (valeur février 2006),
  - décide de prendre entièrement en charge le tronçon de voie verte entre le passage inférieur et la rue de Turckheim à LOGELBACH et 50 % de l'éclairage public du carrefour Ligibel, les 50 % restants étant à la charge de la commune de WINTZENHEIM,
  - sollicite le Préfet en vue de l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles R.11 et suivants du Code de l'Expropriation,
  - décide expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir ;

- pour l'opération phase 2 "Rocade Ouest de COLMAR" tronçons "RD 418 – Ligibel" et "Déviation de WINTZENHEIM – RD 30" :
  - précise le programme,
  - ajuste l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 35,7 M€ TTC (valeur février 2006).

Acte certifié exécutoire  
Réception par le F... 18 DEC... 2006  
Publi... 29 DEC. 2006  
Pour... Conseil Général  
... députation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions